

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Dossier

**Dossier: Parlamentarische Vorstösse zu Vaterschafts- oder
Elternurlaub**

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Benteli, Marianne
Gerber, Marlène
Guignard, Sophie
Käppeli, Anita
Mosimann, Andrea
Pasquier, Emilia

Bevorzugte Zitierweise

Benteli, Marianne; Gerber, Marlène; Guignard, Sophie; Käppeli, Anita; Mosimann, Andrea; Pasquier, Emilia 2025. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Dossier: Parlamentarische Vorstösse zu Vaterschafts- oder Elternurlaub, 1999 – 2025*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.
www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 05.05.2025.

Inhaltsverzeichnis

Vaterschaftsurlaub (Mo. 98.3043)	1
Elternurlaub. Ein Schritt hin zu einer partnerschaftlichen Kinderbetreuung (Pa.lv. 99.434)	1
Elternurlaub für erwerbstätige Mütter und Väter (Pa.lv.01.438)	1
Motion fordert einen Vaterschaftsurlaub (Mo. 06.3662)	2
Ausweitung der Erwerbsersatzansprüche auf erwerbstätige Väter (Pa.lv. 06.448)	2
Loi fédérale sur le régime des allocations perte de gain (Mo. 07.3156)	2
Verschiedene Vorstösse fordern erfolglos einen Vaterschafts- oder Elternurlaub (Pa.lv. 08.430, Mo. 09.3187, Mo. 09.3943)	2
Congé parental partiel (Mo. 08.3506)	3
Pour un congé parental (lv.ct. 08.330)	3
Rapport du Conseil fédéral sur le congé de paternité et congé parental (Po. 11.3492)	3
Motion fordert die Einführung eines unbezahlten Vaterschaftsurlaubs (Mo. 11.3361)	3
Possibilité pour les cantons d'instituer un congé paternité cantonal (Mo. 13.3431)	4
Congé parental (Mo. 14.4161)	4
Initiative populaire pour un congé paternité raisonnable (18.052)	5
Congé parental de 14 semaines pour chacun des parents à condition que tous deux travaillent (lv.pa. 16.453)	6
30 objets pour un congé paternité/parental	7
Contre-projet indirect à l'initiative pour un congé de paternité (18.441)	7
Congé paternité. Utiliser les moyens à disposition (lv. pa. 18.444)	10
Volkswirtschaftliches Gesamtmodell (Kosten-Nutzen) von Elternzeitmodellen (Po. 21.3961)	10
Möglichkeit für Kantone, Ausgebaute Lösungen zum Eltern- oder Vaterschaftsurlaub zu beschliessen	11
Elternzeit. Für eine Lösung auf Bundesebene (Kt.lv. 24.310)	12
Einführung einer nationalen Elternzeit (Kt.lv. 24.305 und Kt.lv. 24.311)	12
Kantone sollen einen Elternurlaub einführen dürfen (Kt.lv. 24.301)	12

Abkürzungsverzeichnis

SGK-SR	Kommission für soziale Sicherheit und Gesundheit des Ständerates
SGK-NR	Kommission für soziale Sicherheit und Gesundheit des Nationalrates
OECD	Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
WBK-SR	Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Ständerats
KMU	Kleine und mittlere Unternehmen
EO	Erwerbsersatzordnung
alliance f	Bund Schweizer Frauenorganisationen
UNICEF	United Nations International Children's Emergency Fund
WBK-NR	Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Nationalrats
männer.ch	Dachverband der Schweizer Männer- und Väterorganisationen
Pro Familia Schweiz	Dachverband der Familienorganisationen und Kompetenzzentrum für Familienpolitik

CSSS-CE	Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats
CSSS-CN	Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
CSEC-CE	Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats
PME	petites et moyennes entreprises
APG	allocations pour perte de gain
alliance f	Alliance de sociétés féminines suisse
UNICEF	United Nations International Children's Emergency Fund
CSEC-CN	Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national
männer.ch	Association faitière des organisations d'hommes et de pères
Pro Familia Suisse	Association faitière des organisations familiales et centre de compétence en politique familiale

Vaterschaftsurlaub (Mo. 98.3043)

Familienpolitik

MOTION
DATUM: 03.03.1999
MARIANNE BENTELI

In Übereinstimmung mit dem Bundesrat verweigerte die grosse Kammer einer Motion Jutetz (sp, FR) die Zustimmung, die eine Gesetzesänderung in dem Sinn verlangte, dass lohnbeziehende Väter bei der Geburt eines Kindes einen bezahlten **Vaterschaftsurlaub** von mindestens einer Woche Dauer erhalten. Für die Ablehnung wurde geltend gemacht, dass solche Regelungen weiterhin den Vereinbarungen unter den Sozialpartnern vorbehalten bleiben sollen.¹

Elternurlaub. Ein Schritt hin zu einer partnerschaftlichen Kinderbetreuung (Pa.Iv. 99.434)

Familienpolitik

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 05.06.2000
MARIANNE BENTELI

Mit einer parlamentarische Initiative verlangte Nationalrätin Teuscher (gp, BE) für alle Angestellten des Bundes einen **Elternurlaub**, der sowohl Vätern wie Müttern zustünde und in Ergänzung zum Mutterschaftsurlaub bezogen werden könnte. Sie betrachtete ihren Vorstoss als Beitrag zur Förderung partnerschaftlicher Lösungen innerhalb der Familien. Auf Antrag der vorberatenden Kommission, welche geltend machte, derartige Lösungen seien nicht zu dekretieren, sondern von den Sozialpartnern auszuhandeln, wurde die Initiative mit 92 zu 59 Stimmen abgelehnt.²

Elternurlaub für erwerbstätige Mütter und Väter (Pa.Iv.01.438)

Familienpolitik

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 21.03.2003
MARIANNE BENTELI

Mit 105 zu 58 lehnte der Nationalrat eine parlamentarische Initiative Teuscher (gp, BE) ab, die einen viermonatigen **Elternurlaub** bis zur Vollendung des zweiten Lebensjahres eines Kindes verlangte. Dieser sollte von jenem erwerbstätigen Elternteil bezogen werden können, der sich vorwiegend um die Betreuung des Kleinkindes kümmert, resp. je zur Hälfte von beiden Elternteilen. Der Erwerbsausfall sollte zu 80% abgegolten werden, allerdings plafoniert auf das Anderthalbfache des durchschnittlichen Bruttogehalts in der Schweiz. Die Initiative wurde von der SP unterstützt, von den bürgerlichen Parteien aber wegen der unklaren Finanzierung abgelehnt. Zudem wurde darauf verwiesen, dass mehrere familienpolitische Vorschläge in der parlamentarischen Beratung seien, die Vorrang haben müssten. Ebenfalls verworfen (mit 114 zu 68 Stimmen) wurde eine weitere parlamentarische Initiative Teuscher, die durch eine Revision des OR erreichen wollte, dass erwerbstätigen Eltern eines Kindes unter 13 Jahren eine bezahlte fünfte Urlaubswoche gewährt werden muss. Die Kommission machte für die Ablehnung die Ungleichbehandlung von Eltern mit jüngeren und jenen mit älteren Kindern geltend sowie die Verringerung der Chancen von Erwerbstätigen mit Elternpflichten auf dem Arbeitsmarkt.³

Motion fordert einen Vaterschaftsurlaub (Mo. 06.3662)

Familienpolitik

MOTION
DATUM: 19.12.2007
MARIANNE BENTELI

In der Folge des Gleichstellungsberichts des Bundesrates reichte Nationalrat Nordmann (sp, VD) eine Motion ein, die in allgemeiner Form einen **Vaterschaftsurlaub** von „einigen Wochen“ verlangte, während denen ein Vater einen Anspruch auf Erwerbsausfallentschädigung analog zum Mutterschaftsurlaub haben sollte. Der Bundesrat vertrat die Ansicht, hier müssten sozialpartnerschaftliche Lösungen gefunden werden; eine Lösung über die Erwerbsersatzordnung wie beim Mutterschaftsurlaub würde dieses Sozialwerk völlig aus dem Gleichgewicht bringen. Trotz dieser Bedenken stimmte der Nationalrat mit 78 zu 74 Stimmen der Motion zu. Grüne und SP votierten geschlossen dafür, FDP und SVP ebenso einhellig dagegen und die CVP und die EVP waren gespalten. Im Ständerat unterlag die Motion dann aber mit 21 zu 13 Stimmen. ⁴

Ausweitung der Erwerbsersatzansprüche auf erwerbstätige Väter (Pa.lv. 06.448)

Familienpolitik

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 11.12.2008
MARIANNE BENTELI

Nachdem der Ständerat im Vorjahr eine vom Nationalrat knapp überwiesene Motion Nordmann (sp, VD) für einen bezahlten **Vaterschaftsurlaub** abgelehnt hatte, beriet die grosse Kammer nun eine parlamentarische Initiative Teuscher (gp, BE) zu diesem Thema. Sie machte in ihrem 2006 eingereichten Vorstoss die konkrete Vorgabe, die Erwerbsausfallentschädigung solle analog zum Mutterschaftsurlaub 80% des vorangehenden Lohnes betragen und während acht Wochen ausgerichtet werden. Mit dieser starren Formulierung hatte der Vorstoss keine Chance und wurde mit 111 zu 60 Stimmen deutlich abgelehnt. Einzig GP und SP sowie eine kleine Minderheit aus der CVP-Fraktion, in erster Linie Frauen, stimmten zu. ⁵

Loi fédérale sur le régime des allocations perte de gain (Mo. 07.3156)

Familienpolitik

MOTION
DATUM: 20.03.2009
SOPHIE GUIGNARD

Deux ans après son dépôt, le Conseil national a classé sans la débattre une motion Freysinger portant sur la **loi fédérale sur le régime des allocations perte de gain**. Le député souhaitait que le congé maternité alloué par les APG puisse être librement réparti entre le père et la mère du nouveau né.

Verschiedene Vorstösse fordern erfolglos einen Vaterschafts- oder Elternurlaub (Pa.lv. 08.430, Mo. 09.3187, Mo. 09.3943)

Familienpolitik

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 11.12.2009
ANDREA MOSIMANN

Keine Zustimmung fanden im Nationalrat auch eine parlamentarische Initiative Hodgers (gp, GE) zur **Einführung eines fakultativen kantonalen Vaterschaftsurlaubs** sowie eine Motion Hiltbold (fdp, GE) (Mo. 09.3187) für einen Elternurlaub. Ebenfalls abgelehnt wurde eine Motion Barthassat (cvp, GE) (Mo. 09.3943), mit der eine Anpassung des Militärgesetzes verlangt wurde, damit die Wiederholungskurse durch einen bezahlten Vaterschaftsurlaub ersetzt werden könnten. ⁶

Congé parental partiel (Mo. 08.3506)

Familienpolitik

MOTION

DATUM: 01.10.2010
SOPHIE GUIGNARD

En septembre 2008, la députée Schmid-Federer déposait une motion demandant un **congé parental partiel**. Elle souhaitait que le congé financé par l'allocation perte de gains (APG) de 14 semaines soit librement réparti entre les deux parties parentales, à l'exception de l'interdiction légale de travailler, réservée à la mère. Le Conseil fédéral s'est opposé à la motion, qui a été classée car le conseil n'a pas achevé son examen dans le délai réglementaire de deux ans. Cette motion s'ajoute à une longue liste d'objet parlementaires plebiscitant un congé parental.

Pour un congé parental (lv.ct. 08.330)

Familienpolitik

STANDESINITIATIVE

DATUM: 15.03.2011
SOPHIE GUIGNARD

Emboîtant le pas au Conseil des Etats, le Conseil national a refusé de donner suite à l'initiative du Canton de Genève **pour un congé parental**. Dans les deux conseils, le vote visant à décider si oui ou non il fallait laisser aux cantons le choix de décider librement de la mise en place d'un congé parental et non plus uniquement maternel, a été plutôt serré. Ce sont une dizaine (pour les Etats) et une vingtaine (pour le national) de voix bourgeoises qui ont fait la différence.⁷

Rapport du Conseil fédéral sur le congé de paternité et congé parental (Po. 11.3492)

Familienpolitik

POSTULAT

DATUM: 14.09.2011
ANITA KÄPPELI

Der Ständerat nahm in der Herbstsession ein Postulat Fetz (sp, BS) an, welches die Realisierung einer **privat finanzierten und freiwilligen Elternzeit** forderte. Die Verfasserin des Postulats schlug ein neues, steuerbefreites Sparmodell vor, welches es Eltern ermöglichen soll, für die spätere Finanzierung von Elternzeit oder die Reduktion der Arbeitszeit für die Kindsbetreuung zu sparen. Der Bundesrat, welcher sich bisher stets gegen die Einführung von Elternzeit ausgesprochen hatte, begrüßte den Vorschlag in seiner Stellungnahme aufgrund der Eigenfinanzierung.⁸

ANDERES

DATUM: 31.10.2013
EMILIA PASQUIER

En réponse au postulat Fetz (ps, BS) « **Congé de paternité et congé parental**, Etat des lieux et présentation de divers modèles », le Conseil fédéral a présenté des pistes afin de permettre aux nouveaux parents de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale. Bien que le rapport du Conseil fédéral considère le congé parental comme un moyen de mieux répartir les rôles à l'intérieur des familles, il se refuse à en faire une priorité. Le Conseil fédéral envisage de se concentrer sur l'introduction de la possibilité de réduire son temps de travail jusqu'à 20% après la naissance d'un enfant. Cette mesure vaut déjà pour le personnel de la Confédération.⁹

Motion fordert die Einführung eines unbezahlten Vaterschaftsurlaubs (Mo. 11.3361)

Familienpolitik

MOTION
DATUM: 30.09.2011
ANITA KÄPPELI

Ohne Erfolg war eine Motion Schmid-Federer (cvp, ZH) zur **Einführung eines unbezahlten Vaterschaftsurlaubs**. Damit sollte sichergestellt werden, dass Väter einen Anspruch auf eine unbezahlte Freistellung von maximal vier Wochen haben, um die frühkindliche Entwicklung mitzuerleben und die Mutter zu entlasten. Die Motion fand im Nationalrat keine Mehrheit und wurde abgelehnt. Eine ähnliche Forderung stellte der Dachverband der Arbeitnehmer Travailsuisse im Mai. Er verlangte 20 Tage Ferien für alle Väter nach der Geburt eines Kindes und eine Erwerbsersatzrate von 80 Prozent des Lohnes. Die Finanzierung sollte nach Ansicht des Verbands über die Erwerbsersatzordnung (EO) gesichert werden.¹⁰

Possibilité pour les cantons d'instituer un congé paternité cantonal (Mo. 13.3431)

Familienpolitik

MOTION
DATUM: 05.03.2015
SOPHIE GUIGNARD

En juin 2013, Antonio Hodgers (pev, GE) avait posé une motion demandant au Conseil fédéral de proposer des modifications législatives permettant aux cantons d'instaurer un **congé paternité** financé par les assurances sociales. Le Conseil fédéral avait en 2013 conseillé de rejeter la motion, puisque le département fédéral de l'Intérieur planchait au même moment sur un rapport explorant les diverses pistes possibles pour l'instauration d'un tel congé. Suite au départ du Conseil national de son camarade de parti, la députée Aline Trede (pes, BE) a repris le dossier. Elle a défendu la motion en présentant l'argument de l'égalité des sexes ainsi qu'un argument plus économique: un congé paternité permet aux femmes de revenir sur le marché du travail et pallie ainsi au manque de main d'œuvre qualifiée. Lors de la session parlementaire de printemps 2015, le conseiller fédéral Alain Berset s'exprimait contre la motion, principalement en raison de la trop grande marge de manoeuvre accordée aux cantons pour un objet qui, selon le Conseil fédéral, risque de causer de trop importantes différences de traitement entre les régions. Le socialiste ne s'est cependant pas opposé au principe de la proposition et a appelé le parlement à réfléchir à la suite à donner à cette question sur la base du rapport que le Conseil fédéral avait rédigé suite au postulat Fetz (11.3492). Le Conseil national a refusé la motion à 93 voix contre 78, avec 9 abstentions. Le non provenait principalement des groupes UDC et radical-libéral.

Congé parental (Mo. 14.4161)

Familienpolitik

MOTION
DATUM: 03.12.2015
SOPHIE GUIGNARD

La députée verte Aline Trede (pes, BE) avait déposé en décembre 2014 une motion pour un **congé parental** de 18 mois, dont 6 devaient être pris par le père. Dans son plaidoyer, elle prend pour exemple le reste des pays de l'OCDE, dont l'Allemagne et la Suède, qui connaissent des régimes d'assurance parentale bien plus généreux. Le Conseil fédéral s'est prononcé en défaveur de cette motion. D'accord sur l'importance pour un père de bénéficier aussi d'un congé parental lors des premiers mois de son enfant pour des questions de favorisation du retour dans la vie active de la mère et d'éducation des générations futures, il reproche cependant à la motionnaire deux points de son projet. Premièrement l'imprécision quant à la teneur du congé. Celui-ci serait-il indemnisé? Et si oui, à quelle hauteur et par qui? Deuxièmement, les sept sages s'inquiètent des retombées d'un tel congé sur l'économie: ils estiment le coût d'un congé parental de six mois à entre 1418 et 1772 millions de francs. Le Conseil fédéral rappelle que suite au postulat Fetz "Congé parental et prévoyance familiale facultatifs" (11.3492) il a présenté un rapport présentant huit modèles différents de congé parentaux. La solution privilégiée jusque-là reste le développement et l'encouragement de l'accueil extra-familial. Suite à la non réélection de Madame Trede, la motion a été reprise en décembre 2015 par sa camarade de fraction, Sibel Arslan.

Initiative populaire pour un congé paternité raisonnable (18.052)

Familienpolitik

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 04.07.2017
SOPHIE GUIGNARD

L'association «Le congé paternité maintenant!» a lancé le 17 mai 2016 l'**initiative populaire pour un congé paternité raisonnable**. Le texte réclame un congé paternité d'une durée de vingt jours, à prendre de manière flexible, sur une année. L'association est composée de quatre organisations faïtières: travail.Suisse, männer.ch, Alliance F et Pro Familia Schweiz, qui regroupent environ 160 associations. Les initiants mettent en avant le retard de la Suisse en comparaison internationale face au congé paternité.

Les signatures nécessaires ont été récoltées avant la fin du délai, si bien que l'initiative a été déposée à la chancellerie le 4 juillet 2017.

Dans son message du premier juin de l'année suivante, le Conseil fédéral appelle le Parlement à rejeter l'objet. Selon le gouvernement, le coût d'un tel congé, à savoir environ 420 millions de francs par an, ce qui équivaut à un taux de cotisation APG de 0.11%, est trop lourd. Le Conseil fédéral estime qu'il est plus sage de laisser aux employeurs et partenaires sociaux la responsabilité d'introduire un éventuel congé paternité.¹¹

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 16.11.2018
SOPHIE GUIGNARD

La CSSS-CN a annoncé dans un communiqué de presse le lancement d'une initiative parlementaire à titre de contre-projet indirect à l'**initiative populaire pour un congé paternité raisonnable** (18.441). La mouture de la commission, approuvée à 7 voix contre 4, propose un congé paternité de deux semaines, soit moitié moins que le projet initial, à prendre dans les six mois qui suivent la naissance de l'enfant. Le régime de financement serait le même que celui proposé par l'initiative populaire. Approuvé par la CSEC-CN, le projet a été envoyé en consultation en novembre 2018, visant ainsi un débat du Conseil des Etats sur l'initiative et le contre-projet à l'été 2019. Le comité d'initiative a déclaré se réjouir de l'entrée en matière du Parlement sur un concept de congé paternité. L'initiative ne sera cependant pas retirée, les initiantes et initiants jugeant le contre-projet trop faible.¹²

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 20.06.2019
SOPHIE GUIGNARD

Lors d'une séance de la session de juin 2019, le Conseil des Etats a débattu simultanément de trois objets: l'**initiative populaire pour un congé de paternité raisonnable** (18.052), le contre-projet indirect de la CSSS-CE (18.441) et l'initiative parlementaire Caroni (plr, AR) qui suggère un congé paternité utilisant les moyens à disposition (18.444). Erich Ettlin (pdc, OW), le rapporteur de la commission, a donné les résultats des auditions: pour la majorité des 99 répondants, le contre-projet propose soit trop, soit pas assez. Toutefois, le financement d'un éventuel congé paternité par le régime de l'APG semble être globalement bien accepté. Le débat en chambre haute a vu se déployer les traditionnels clivages gauche-droite. Les sénateurs et sénatrices de gauche ont mis en avant la nécessité de poursuivre des modèles familiaux plus égalitaires, avec un meilleur partage des tâches entre les parents. Les liens qui se développent entre un père et son enfant dès la naissance mériteraient que l'Etat finance quatre semaines de congé paternité. Les coûts estimés: 224 millions ou 0.06 pourcents des salaires pour le contre-projet de deux semaines ou 449 millions et 0.11 pourcents des salaires pour les quatre semaines sont considérés comme faibles. La comparaison avec les autres pays européens a été avancée, soulignant que la plupart jouissent d'un régime plus avantageux pour les pères. Le côté droite a mis en avant les difficultés économiques que représenterait un congé paternité. Certaines PME se verraient en outre mises devant d'importants défis organisationnels. Pour le Conseil fédéral, la recherche de solutions privées ou le développement de places d'accueil seraient une stratégie préférable. Durant le débat, le sénateur Caroni a fait part de son expérience de jeune papa. Lors de la naissance de ses deux enfants, il a pris quelques semaines de congé, en accord avec ses employeurs et a été, comme il le souligne lui-même, le premier à avoir changé les couches du nouveau-né. Il appelle dès lors les nouveaux pères à suivre son exemple, sans solliciter de congé paternité financé par l'Etat. Certains élu-e-s du PDC se sont en revanche montrés favorables à un congé paternité, dont les effets positifs sur la santé et le développement cognitif des bébés ont été prouvés, comme l'a amené Pirmin Bischof (pdc, SO). L'initiative populaire, qui demandait un congé de quatre semaines a été refusée par 29 voix contre 14, tandis que le contre-projet a été accepté par 26 voix contre 16. Ces dernières sont à chercher dans les camps UDC (à l'unanimité), PLR (deux d'entre eux ont voté oui) et PBD. Dans le

camp PDC le contre-projet a été plébiscité par 11 sénateurs et sénatrices, l'un a refusé l'objet et deux n'ont pas participé au vote. Le Conseil des Etats a refusé d'entrer en matière sur l'initiative parlementaire Caroni.¹³

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 11.09.2019
SOPHIE GUIGNARD

Après son refus par le Conseil des Etats, **l'initiative populaire pour un congé de paternité** a été discutée en septembre 2019 par le Conseil national. Après un long débat durant lequel le contre-projet de la CSSS-CE était également à l'ordre du jour, l'initiative a été **refusée par 120 voix contre 67**. L'UDC était la principale opposante au congé paternité. Une minorité Reynard (ps, VS) avait proposé un congé parental de 38 semaines, ce qui a été balayé par 131 voix contre 60. En plus des socialistes et des vert-e-s, les verts/libéraux ainsi que deux PBD étaient pour ce modèle. Le contre-projet a lui été accepté par 129 voix contre 62.¹⁴

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 27.09.2019
SOPHIE GUIGNARD

Lors du vote final, **l'initiative populaire qui plébiscitait quatre semaines de congé paternité a été refusée** par 126 voix contre 66 et 4 abstentions au national et 29 voix contre 14 et 2 abstentions aux Etats. Le contre-projet indirect à l'initiative pour un congé paternité, qui prévoit un congé paternité de dix jours a été accepté par 129 voix contre 66 et 2 abstentions au Conseil national et par 31 voix contre 11 et 3 abstentions au Conseil des Etats.

Si l'UDC s'est systématiquement opposée aux deux projets, le reste de la droite s'est ralliée à la gauche pour le contre-projet, à l'exception de 6 et 8 voix PLR respectivement aux Etats et au national.¹⁵

Congé parental de 14 semaines pour chacun des parents à condition que tous deux travaillent (lv.pa. 16.453)

Familienpolitik

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 11.09.2017
SOPHIE GUIGNARD

En septembre 2017, le conseil national a refusé d'entrer en matière sur une initiative parlementaire de la députée Bertschy (pvl, BE) demandant un **congé parental de 14 semaines pour chacun des parents à condition que tous deux travaillent**. Le projet prévoyait une modification du régime des allocations pour perte de gains (APG) afin que l'actuel congé maternité soit complété par une allocation de paternité de 14 semaines au maximum, à condition que les deux parents exercent une activité lucrative. La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS-CN) s'était prononcée en défaveur de l'initiative, avançant d'une part les coûts élevés que cela engendrerait pour l'économie, notamment pour les cotisations salariales et d'autre part le nombre important d'objets parlementaires allant dans le même sens que l'initiative Bertschy, comme par exemple l'initiative populaire "Pour un congé paternité raisonnable – en faveur de toute la famille". Le rapport de force de la commission était de 13 voix contre 9. Au Conseil national, les mêmes arguments ont prévalu. Le camp du pour avait cependant avancé l'aspect incitatif qui distingue cette initiative des autres. En effet, le congé paternité de 14 semaines est dépendant d'une activité lucrative, ainsi, les deux parents qui après le congé parental se remettent au travail à plein temps vont pouvoir contribuer à son financement par leurs impôts et consommation plus élevés. Cet argument, ainsi que celui de l'égalité des sexes et de la nécessité pour les femmes de pouvoir se remettre à exercer une activité lucrative au taux où elles le souhaitent après un congé maternité n'ont pas suffi, puisque l'initiative a été refusée par 124 voix contre 65, avec une abstention. Les partisans étaient à trouver dans les rangs du PS, des Vert.e.s, des Verts/libéraux et du PBD.¹⁶

30 objets pour un congé paternité/parental

Familienpolitik

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 01.10.2018
SOPHIE GUIGNARD

Entre 1998 et 2018, pas moins de **34 objets parlementaires** ont été déposés **pour un congé paternité/parental**. Allant de la simple interpellation à l'initiative parlementaire ou cantonale, plus d'un tiers d'entre eux provenaient du camp écologiste. Le PDC n'est pas en reste, puisqu'il a déposé dix projets, tandis que le PS en a amené six et que l'UDC, le PBD et les Verts/libéraux ont en déposé un chacun et le PLR deux. 19 objets sur 34 ont été lancés par des femmes (une initiative provenait du canton de Genève). Plusieurs variantes ont été proposées: le simple partage de la durée actuelle du congé maternité entre les deux parents, un congé supplémentaire pour le papa, allant de une à huit semaines ou un allongement de la durée du congé maternité, qui deviendrait alors un congé parental. Onze de ces 34 propositions ont été classées sans suite, le délai d'examen de deux ans ayant été dépassé, ce qui peut s'expliquer par le nombre important d'objets similaires discutés durant la même session. Aucun d'entre eux n'a été accepté. Le congé paternité fraiera peut-être son chemin par les urnes, l'initiative populaire pour un congé paternité raisonnable ayant obtenu à l'été 2018 le nombre de signatures nécessaires.

Contre-projet indirect à l'initiative pour un congé de paternité (18.441)

Familienpolitik

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 07.11.2018
SOPHIE GUIGNARD

La CSSS-CE, approuvée par la CSEC-CN a lancé un **contre-projet indirect à l'initiative pour un congé de paternité**. Le congé serait réduit de moitié, à savoir dix jours, avec la possibilité pour les pères de les prendre en bloc ou comme journées isolées, étalées sur une période de six mois suivant la naissance de l'enfant. Cette mesure se veut moins lourde financièrement et organisationnellement, notamment pour les PME. Le projet a été approuvé par sept voix contre quatre au sein de la commission et envoyé en consultation en novembre 2018, pour que les chambres puissent se prononcer à son sujet en été 2019.¹⁷

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 20.06.2019
SOPHIE GUIGNARD

Suite à la procédure de consultation du **contre-projet indirect à l'initiative pour un congé de paternité**, la CSSS-CE s'est prononcée à 7 voix pour, 3 contre et 1 abstention. Elle rejette en outre l'initiative populaire par 8 voix contre 4.

Le Conseil fédéral recommande le rejet des deux objets, arguant qu'une offre d'accueil extrafamilial et parascolaire ainsi qu'un congé de prise en charge pour les enfants gravement atteints dans leur santé présentent un meilleur rapport coûts-bénéfices que le congé paternité.

Au Conseil des Etats, le contre-projet a passé la rampe grâce à 26 voix contre 16 et sans abstentions. Parmi ses opposants figuraient l'ensemble du groupe UDC, une importante majorité du groupe PLR et un sénateur PDC.¹⁸

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 11.09.2019
SOPHIE GUIGNARD

Après son acceptation par le Conseil des Etats, le **contre-projet indirect à l'initiative pour un congé de paternité** a été discuté en septembre 2019 par le Conseil national. Après un long débat durant lequel l'initiative populaire pour un congé paternité raisonnable était également à l'ordre du jour, le contre-projet a récolté 129 voix contre 62. L'UDC était la principale opposante au congé paternité. Une minorité Reynard (ps, VS) a proposé un congé parental de 38 semaines. Cette proposition a été balayée par 131 voix contre 60. En plus des socialistes et des vert-e-s, les verts/libéraux ainsi que deux PBD étaient pour ce modèle. L'initiative populaire à l'origine de ce débat a elle été refusée par 120 voix contre 67.¹⁹

Lors du **vote final**, le **contre-projet indirect à l'initiative pour un congé de paternité**, qui prévoit un congé paternité de dix jours a été accepté par 129 voix contre 66 et 2 abstentions au Conseil national et par 31 voix contre 11 et 3 abstentions au Conseil des Etats. L'initiative populaire qui plébiscitait quatre semaines de congé paternité a elle été refusée par 126 voix contre 66 et 4 abstentions au national et 29 voix contre 14 et 2 abstentions aux Etats. Si l'UDC s'est systématiquement opposée aux deux projets, le reste de la droite s'est ralliée à la gauche pour le contre-projet, à l'exception de 6 et 8 voix PLR respectivement aux Etats et au National.²⁰

Un comité interpartis, rassemblant des membres de l'UDC, du PLR, des jeunes PLR et du PDC ont lancé un **référendum contre le contre-projet indirect à l'initiative «pour un congé de paternité»**. Présenté sous l'angle des «ponctions intolérables» sur les salaires, le plaidoyer du comité mobilise des arguments en général utilisés par la gauche. Le congé paternité est présenté comme des vacances réservées à quelques privilégiés, dont le coût serait imposé à tou-te-s. Les grands groupes industriels sont pointés du doigt car ils imposeraient à tout le monde le luxe d'un congé paternité que leurs milliards de gains leur permettent de financer, contrairement aux petites et moyennes entreprises, qui, souffrant déjà de coûts excessivement élevés verraient leur compétitivité réduite. L'intervention trop grande de l'Etat dans les affaires des familles, thème plus traditionnel pour la droite libérale, vient clore l'argumentaire du comité. Les 55'120 signatures récoltées par le comité référendaire ont été déposées le 23 janvier 2020 à la chancellerie fédérale. La population suisse se prononcera dans les urnes le 27 septembre de la même année.²¹

La population votante a accepté le **congé paternité**. A compter du premier janvier 2021, les hommes qui deviennent légalement le père d'un enfant auront droit à 80% de leur salaire sur une période de deux semaines. La participation au scrutin a été très importante, à savoir 59.4 pourcent, tout comme le taux d'acceptation, qui s'est monté à 60.3 pourcent. D'importantes disparités régionales se sont faites sentir, les cinq cantons et 4 demi-cantons ayant rejeté le texte se situant tous en Suisse orientale. Tous les cantons romands ainsi que le Tessin ont plébiscité le projet par au moins 60 pourcent des voix (de 60.5% pour le Valais à 81.6% pour le canton de Vaud).

Le paysage médiatique et urbain a été principalement occupé par le camp partisan du congé paternité. De nombreux drapeaux bleu ciel ornés d'une poussette stylisée dans le pictogramme symbolisant la masculinité ont agrémenté les bords de fenêtre et les balcons. De nombreuses affiches arboraient des photos d'hommes serrant dans leur bras des bébés. L'économie privée s'est immiscée dans la campagne, à l'instar de la multinationale IKEA qui a produit un clip dans lequel les acteurs dessinaient des modes d'emploi du géant du meuble pour expliquer comment déposer un bulletin dans une urne.

Les arguments économiques étaient d'ailleurs au cœur de la campagne. Du côté des initiant-e-s, il s'agissait de rappeler qu'un congé paternité favorisait la réinsertion professionnelle des femmes, était bénéfique pour les PME et financièrement particulièrement abordable. Le camp opposé au projet a laissé entendre un autre son de cloche: le congé paternité devenait alors «coûteux», «ruineux» voire même «voleur de salaire» ou des «vacances payées par les contribuables». Représenter cette période salariée à 80 pourcent comme n'étant justement pas de tout repos a été la parade du camp adverse. Les questions de modernité de vision de la famille ainsi que d'égalité entre les sexes ont également été mises en avant. Ceci se montrait aussi selon l'analyse VOTO, réalisée après la votation: la motivation principale de vote était le lien entre le père et son enfant, qui sera favorisé par la possibilité d'être présent après la naissance. Chez les opposant-e-s, le coût du congé paternité a été le premier motif de refus.

Lors des différentes votations sur le congé maternité, dont la dernière date de 2004, les arguments du coût étaient également dominants dans le débat. D'ailleurs, comme le projet incluait le congé maternité dans le régime de l'APG, il avait été avancé qu'il s'agissait là d'une ponction salariale égalitaire, puisque les hommes pouvaient en bénéficier aussi, lors de leur service militaire. Le principe de solidarité, ainsi que le retard de la Suisse par rapport aux autres pays européens étaient également mentionnés. L'un des arguments phare du congé maternité était son effet positif sur la courbe des naissances. Néanmoins, selon les analyses VOX réalisées sur ces différents objets, il n'a pas été évoqué pour le congé paternité. De même, la question d'un congé suite à la naissance d'un enfant, qu'on ne peut assimiler à des vacances, n'a pas été évoqué parmi les arguments les plus importants de la question du congé maternité. Ces

deux différences d'argumentaire laissent penser qu'en Suisse, le devoir de reproduction reste un rôle largement dévolu aux femmes.

Enfin, la durée du congé paternité proposée – deux semaines – représentait un compromis face aux quatre semaines avancées dans la mouture de départ du comité d'initiative.

Selon l'analyse VOTO réalisée après la votation, les jeunes hommes n'ont pas été les votants déterminants. Leur nombre n'aurait d'ailleurs pas suffi à atteindre cette confortable majorité. Ce sont les femmes qui ont voté massivement pour: si parmi les jeunes tranches d'âge les pourcentages sont plus ou moins équivalents entre femmes et hommes, au fur et à mesure que l'on avance dans les catégories d'âge des partisan-e-s du congé paternité, les femmes se font plus nombreuses. Le niveau de formation n'a joué qu'un petit rôle avec une corrélation positive entre le niveau d'études et la propension à voter oui. Le statut d'activité a en revanche été plus déterminant, les indépendant-e-s ont plus facilement refusé l'objet que les salarié-e-s et les personnes en formation; cette dernière catégorie ayant accepté le projet à 93%.

Au lendemain de la votation, plusieurs médias avançaient l'hypothèse que l'acceptation enthousiaste du congé paternité ouvrirait peut-être la porte au congé parental, une intention confirmée par plusieurs élu-e-s de gauche.

Votation du 27 septembre 2020

Participation: 59.36%

Oui: 1'933'310 (60.3%) / Cantons: 15 2/2

Non: 1'270'705 (39.7%) / Cantons: 5 4/2

Consignes de vote:

– Oui: Les Verts, PS, PBD (1*), PDC, Vert'libéraux, Syndicat des Services Publics (SSP), Union syndicale suisse (USS), Pro Juventute, Pro Familia, männer.ch Travail.suisse

– Non: UDC (4*), UDF, PLR (8*), USAM, Gastrosuisse, Swissmem

– Liberté de vote: UPS

*entre parenthèses: nombre de sections cantonales divergentes ²²

STUDIEN / STATISTIKEN
DATUM: 12.11.2020
MARLENE GERBER

Die **Nachbefragung zur eidgenössischen Abstimmung über einen Vaterschaftsurlaub** ergab, dass der Stimmentscheid stark von parteipolitischen Präferenzen geprägt war. So befürworteten beinahe neun von zehn Sympathisantinnen und Sympathisanten linker Parteien die Vorlage (SP: 85%; Grüne: 88%). In zwei gleich grosse Lager gespalten zeigte sich die Anhängerschaft der FDP (49% Ja), bei der CVP legten etwas mehr als die Hälfte der Sympathisierenden ein Ja ein (57%). Die Anhängerschaft der SVP verwarf den Vaterschaftsurlaub hingegen deutlich mit einem Nein-Anteil von 78 Prozent (22% Ja). Die von der Vorlage potentiell besonders betroffene Gruppe – Männer zwischen 18 und 39 Jahren – befürwortete einen Vaterschaftsurlaub mit einer Dreiviertelmehrheit (77%). Grundsätzlich stiess die Vorlage aber bei Frauen in den meisten Altersgruppen auf grösseres Gehör als bei den Männern. Als Motive stand für die Ja-Stimmenden häufig die Intensivierung der Beziehung zwischen Vater und Kind im Vordergrund (31% Erstnennungen). Jede fünfte befürwortende Person erachtete einen Vaterschaftsurlaub in erster Linie als selbstverständlich oder überfällig und ebenso häufig war das erstgenannte Argument für die Befürwortenden die Gleichberechtigung zwischen Mann und Frau. Für vier von zehn Nein-Stimmenden stand das Kosten-Argument für ihren Stimmentscheid im Vordergrund (40% Erstnennungen). Jede vierte Person der Gegnerschaft stellte primär den Nutzen des zweiwöchigen Vaterschaftsurlaubs in Frage und 15 Prozent der Nein-Stimmenden gaben als Erstes an, dass sich der Staat nicht in Familienangelegenheiten einmischen soll. ²³

Congé paternité. Utiliser les moyens à disposition (lv. pa. 18.444)

Familienpolitik

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 20.06.2019
SOPHIE GUIGNARD

Le député Caroni (plr, AR) pense avoir trouvé une solution pour le congé parental: si les pères pouvaient légalement prendre leurs vacances dans une période donnée avant et après la naissance d'un enfant, la mise en place d'un congé paternité payé par l'Etat ne serait plus nécessaire. Les sénateurs et sénatrices se sont montrées peu convaincues par sa proposition. L'initiative parlementaire «**Congé paternité. Utiliser les moyens à disposition**» a été refusée à 33 voix contre 7, avec 4 abstentions et sans débat.

La CSSS-CE avait proposé par 6 voix contre 0 et 7 abstentions de ne pas donner suite à l'initiative. Premièrement les dispositions légales actuelles obligent déjà les employeurs à prendre en compte les besoins des personnes employées. Deuxièmement elle privilégie le contre-projet direct à l'initiative populaire pour un congé paternité, qu'elle a adopté un mois auparavant. Suite au refus du Conseil des États, l'objet se retrouve classé.²⁴

Volkswirtschaftliches Gesamtmodell (Kosten-Nutzen) von Elternzeitmodellen (Po. 21.3961)

Frauen und Gleichstellungspolitik

POSTULAT
DATUM: 23.06.2021
MARLENE GERBER

Gemäss einer Unicef-Studie aus dem Jahr 2019 ist die Schweiz das familienunfreundlichste Land in Europa – neben den hohen Kosten für die familienexterne Kinderbetreuung unter anderem auch wegen der Kürze bestehender Urlaubsmöglichkeiten bei der Geburt eines Kindes. Auf diesen Umstand wies die SGK-NR hin, als sie ein Postulat lancierte, das die **volkswirtschaftlichen Auswirkungen einer Elternzeit in einem Bericht aufzeigen** sollte. Beschlossen hatte die Kommission ihren Vorstoss während der Beratung einer parlamentarischen Initiative Bertschy (glp, BE), die bestehend zum 14-wöchigen Mutterschaftsurlaub einen gleich langen, bezahlten Vaterschaftsurlaub einführen wollte (Pa.lv. 20.472). Die SGK-NR begründete ihren Vorstoss damit, dass bislang keine volkswirtschaftliche Studie bestehe, die den Status quo in der Schweiz mit anderen in Europa praktizierten Modellen vergleiche und die «neben den breit diskutierten Kosten auch eine Abschätzung des Nutzens» – etwa in Bezug auf die Steuereinnahmen, die Altersvorsorge, die Ergänzungsleistungen oder die Amortisation der Ausbildungskosten – vornehme. Bei den zu überprüfenden Varianten soll der bestehende Mutterschaftsurlaub nicht verhandelbar sein. Zu prüfen seien demnach folgende Modelle: Gleiche Elternzeit für beide Elternteile (etwa 14/14 oder 18/18) sowie eine zum bestehenden Mutterschaftsurlaub ergänzende Elternzeit, entweder mit bestimmten Pflichtanteilen für beide Elternteile oder eine frei aufteilbare Elternzeit. Der Bundesrat empfahl die Annahme des Postulats.

In der Herbstsession 2021 lag dem Nationalrat ein Minderheitsantrag Aeschi (svp, ZG) auf Ablehnung des Vorstosses vor. Der Zuger SVP-Nationalrat ortete aufgrund der jüngst erfolgten Annahme eines zweiwöchigen Vaterschaftsurlaubs an der Urne eine Salomitaktik. Die Minderheit lehnte die Forderung des Postulats ab, weil sie die zu überprüfenden Modelle als zu weitgehend erachtete. Das Postulat passierte den Nationalrat mit 110 zu 67 Stimmen (3 Enthaltungen). Neben der geschlossen gegen das Postulat stimmenden SVP-Fraktion stand auch eine Mehrheit der FDP.Liberalen-Fraktion für ein Nein ein.²⁵

Möglichkeit für Kantone, Ausgebaute Lösungen zum Eltern- oder Vaterschaftsurlaub zu beschliessen

Frauen und Gleichstellungspolitik

STANDESINITIATIVE
DATUM: 24.06.2021
MARLÈNE GERBER

Eine noch vor der Volksabstimmung zum indirekten Gegenentwurf zur Volksinitiative «für einen vernünftigen Vaterschaftsurlaub» eingereichte Standesinitiative des Kantons Jura wollte den **Kantonen die Kompetenz zur Einführung eines Vaterschafts- oder Elternurlaubs einräumen** – unabhängig vom Ausgang der Volksabstimmung. Die Vernehmlassungsantworten zum indirekten Gegenentwurf hätten gezeigt, dass zwei Drittel der Kantone die Einführung eines Vaterschaftsurlaubs begrüsst, einzelne Kantone stünden gar für einen längeren Urlaub ein als die im Gegenentwurf enthaltenen zwei Wochen. Die WBK-SR, die sich im Juni 2021 und somit nach Annahme des zweiwöchigen Vaterschaftsurlaubs an der Urne mit der Standesinitiative befasste, kam mit 6 zu 5 Stimmen bei einer Enthaltung zum Schluss, dass mit dem Volks-Ja keine weiteren Revisionen nötig seien und beantragte, der Standesinitiative keine Folge zu geben.²⁶

STANDESINITIATIVE
DATUM: 20.09.2021
MARLÈNE GERBER

Die EO ermächtigt die Kantone explizit in Artikel 16h, ausgebaute Varianten des 14-wöchigen Mutterschaftsurlaubs zu beschliessen. Eine ebensolche Regelung verlangte eine Standesinitiative aus dem Kanton Jura: Sie wollte den Kantonen im Gesetz explizit die Kompetenz gewähren, über weitergehende Bestimmungen zum bestehenden Vaterschaftsurlaub oder über die Einführung eines Elternurlaubs auf ihrem Kantonsgebiet zu befinden, die nicht nur für öffentlich-rechtliche, sondern auch für privatrechtliche Arbeitsverhältnisse Gültigkeit hätten. Im **Ständerat**, der die Standesinitiative des Kantons Jura beriet, dominierten juristische Fragen. Benedikt Würth (mitte, SG) bestätigte für die Kommissionsmehrheit, dass im vorliegenden Fall nicht klar sei, ob hier ein öffentliches Interesse vorliege, das vom Bund nicht abschliessend geregelt werde. Sollte ein solches vorliegen – argumentiert werden könnte etwa mit dem Kindeswohl oder der Gleichstellung zwischen Mann und Frau –, erübrige sich eine explizite Kompetenzgewährung, da die Kantone so bereits die Möglichkeit hätten, in ihrem Kompetenzbereich öffentlich-rechtliche Normen zu beschliessen. Für den Fall, dass ein öffentliches Interesse verneint würde, könnte nur eine explizite Erwähnung im Gesetz die rechtliche Unsicherheit beseitigen. Genau die Beseitigung dieser Unsicherheit durch Folgegeben verlangte eine Minderheit Baume-Schneider (sp, JU) und betonte, dass es nicht um die finanzielle Unterstützung einer kantonalen Regelung durch den Bund gehe. Sie verwies dabei auf verschiedene laufende Bestrebungen in unterschiedlichen Kantonen – neben ihrem eigenen Kanton in den Kantonen Tessin, Genf und Bern –, die allesamt vor dieser rechtlichen Unsicherheit stünden. Mit 25 zu 13 Stimmen bei einer Enthaltung folgte der Ständerat seiner Kommissionsmehrheit und gab der Initiative keine Folge.²⁷

STANDESINITIATIVE
DATUM: 15.10.2021
MARLÈNE GERBER

Auch die WBK-NR als **zuständige Kommission des Nationalrats** beantragte ihrem Rat, der Standesinitiative des Kantons Jura, die für die Kantone eine explizite Kompetenz verlangte, über die bundesrechtlichen Bestimmungen hinausgehende Regelungen zu Eltern- oder Vaterschaftsurlaub zu beschliessen, **keine Folge zu geben**. Sie fasste diesen Entschluss mit 15 zu 10 Stimmen. Während sich die Kommissionsminderheit von der Zustimmung die Möglichkeit einer harmonisierten Lösung erhoffte, vertrat die Kommissionsmehrheit die Meinung, dass den Kantonen durch das Bundesrecht bereits ein gewisser Handlungsspielraum eingeräumt werde.²⁸

STANDESINITIATIVE
DATUM: 16.12.2021
MARLÈNE GERBER

In der Wintersession 2021 folgte der Nationalrat seiner Kommissionsmehrheit und lehnte die Standesinitiative des Kantons Jura, die eine **kantonale Kompetenz zur Einführung eines Eltern- oder Vaterschaftsurlaubs** verlangte, mit 104 zu 81 Stimmen (keine Enthaltungen) ab. Die grosse Kammer stellte sich dabei gegen eine Minderheit Fivaz (gp, NE), die für Folgegeben plädierte. Die geschlossen für Folgegeben stimmenden Mitglieder der Fraktionen der Grünen, SP und GLP unterlagen dabei den ebenso geschlossen dagegen votierenden Mitgliedern der SVP, FDP und Mitte.²⁹

Elternzeit. Für eine Lösung auf Bundesebene (Kt.lv. 24.310)

Familienpolitik

STANDESINITIATIVE
DATUM: 27.01.2025
MARLENE GERBER

Im Jahr 2024 forderten gleich vier Kantone mittels Standesinitiativen die Einführung einer Elternzeit; eine davon stammte vom **Kanton Jura**. Im Unterschied zu den Standesinitiativen der Kantone Wallis und Tessin liess dieser die Dauer der Elternzeit jedoch offen. Dabei präferierte der Kanton Jura eine **Lösung für die Elternzeit auf Bundesebene**. Dies im Unterschied zur vierten Standesinitiative aus dem Kanton Genf, die dem Titel ihrer Initiative zufolge den Weg über kantonale Lösungen beschreiten wollte, ansonsten jedoch ebenfalls offen formuliert war. Während die SGK-SR den beiden offen formulierten Standesinitiativen im Januar 2025 mit 10 zu 2 Stimmen (1 Enthaltung) grossmehrheitlich Folge gab, lehnte sie die beiden anderen Kantonsinitiativen, die weniger Spielraum bei der Ausgestaltung zulassen, mit 7 zu 5 Stimmen (1 Enthaltung) ab.³⁰

Einführung einer nationalen Elternzeit (Kt.lv. 24.305 und Kt.lv. 24.311)

Familienpolitik

STANDESINITIATIVE
DATUM: 27.01.2025
MARLENE GERBER

Ende Januar 2025 gab die SGK-SR zwei Standesinitiativen aus den Kantonen Tessin und Wallis, welche die **Einführung einer nationalen Elternzeit von mindestens 20 Wochen** forderten, wovon der väterliche Anteil im Minimum 20 Prozent betragen soll, mit 7 zu 5 Stimmen (1 Enthaltung) keine Folge. Die Kommissionsmehrheit wollte zuerst einen in Erfüllung eines Kommissionspostulats in Aussicht gestellten Bericht abwarten, bevor sie sich auf ein konkretes Modell festlegte. Eine Grossmehrheit der Kommission anerkannte jedoch Handlungsbedarf, was sie durch die gleichzeitige Annahme von zwei weiteren, offen formulierten Standesinitiativen aus den Kantonen Genf und Jura zum Ausdruck brachte. Gemäss den vier Kantonen kann eine Elternzeit zahlreiche Vorteile haben, namentlich die Erhöhung der Erwerbsbeteiligung von Frauen und damit die Bekämpfung des Fachkräftemangels, die Reduktion des sogenannten Gender Pension Gap und die Förderung des Wirtschaftswachstums. Zudem könne eine Elternzeit den Aufbau von stabilen emotionalen Beziehungen zu beiden Elternteilen sowie eine gleichberechtigte Rollenaufteilung in der Erziehung fördern. Darüber hinaus verwiesen alle Standesinitiativen auf den Umstand, dass einige europäische Länder bereits über eine Elternzeit verfügten und der bezahlte Mutter- und Vaterschaftsurlaub in der Schweiz im Vergleich zu anderen europäischen Staaten gering sei.³¹

Kantone sollen einen Elternurlaub einführen dürfen (Kt.lv. 24.301)

Familienpolitik

STANDESINITIATIVE
DATUM: 27.01.2025
MARLENE GERBER

Ebenso wie die Kantone Jura, Tessin und Wallis wollte auch der **Kanton Genf** mit einer Anfang 2024 eingereichten Standesinitiative die Einführung einer Elternzeit vorantreiben. Im Unterschied zu den drei anderen Standesinitiativen, die nach einer nationalen Elternzeit verlangten, forderte der Kanton Genf mit seiner Standesinitiative, dass **Kantone eine Elternzeit einführen dürfen**. Im Juni 2023 hatte sich eine Mehrheit der kantonalen Stimmbevölkerung des Kantons Genf mit einem Ja-Stimmenanteil von 57.9 Prozent für die Einführung einer Elternzeit von mindestens 24 Wochen ausgesprochen. Indes war die Genehmigung der entsprechenden Änderung der Kantonsverfassung durch das eidgenössische Parlament suspendiert worden, da die Regelung nicht bundesrechtskonform ist. Im Rahmen einer geplanten Revision der Erwerbsersatzordnung könnte die entsprechende Konformität jedoch hergestellt werden, weswegen das Parlament die Gewährleistung lediglich suspendiert hatte. Im Januar 2024 sprach sich die SGK-SR mit 10 zu 2 Stimmen (1 Enthaltung) dafür aus, der Genfer Standesinitiative Folge zu geben. Im Jahr 2021 hatte die damals zuständige Kommission – die WBK-SR – bei der Beratung einer ähnlichen Standesinitiative aus dem

-
- 1) Amtl. Bull. NR, 1999, S. 120 f.
 - 2) AB NR, 2000, S. 504 ff.
 - 3) AB NR, 2003, S. 495 ff. Zum bezahlten Mutterschaftsurlaub siehe oben, Teil I, 7c (Mutterschaftsversicherung).
 - 4) AB NR, 2007, S. 144; AB SR, 2007, S. 1181 f.
 - 5) AB NR, 2008, S. 1812 ff.
 - 6) AB NR, 2009, S. 1280, 1659 f. und 2230
 - 7) BO CE, 2010, p. 49 s.; BO CN, 2011, p. 412 s.
 - 8) AB SR, 2011, S. 770 f.; NZZ, 15.9.11.
 - 9) Lib, 31.10.13
 - 10) AB NR, 2011, S. 1841; NLZ, 6.5.11.
 - 11) Message du Conseil fédéral, 1.06.2018; TG, 4.7.17; LT, NZZ, TA, 5.7.17
 - 12) Communiqué de presse de la CSSS-CE, 7.11.2018; LT, 30.5.18; Lib, 1.6.18; BaZ, NZZ, 2.6.18
 - 13) BO CE, 2019, p. 554 ss.; BO CE, 2019, p. 569 ss.
 - 14) BO CN, 2019, p. 1442 ss.; BO CN, 2019, p. 1463 ss.; BO CN, 2019, p. 1494 ss.
 - 15) BO CE, 2019, p. 1000; BO CN, 2019, p. 1996
 - 16) BO CN, 2017, p.1259 ss.; Rapport de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du 23 juin 2017
 - 17) Communiqué de presse de la CSSS-CE, 16.11.2018
 - 18) BO CE, 2019, p. 554 ss.; BO CE, 2019, p. 569 ss.; Rapport de la CSSS-CE du 15 avril 2019
 - 19) BO CN, 2019, p. 1442 ss.; BO CN, 2019, p. 1463 ss.; BO CN, 2019, p. 1494 ss.
 - 20) BO CE, 2019, p. 1000; BO CN, 2019, p. 1996; TA, 28.9.19
 - 21) AZ, TA, 23.1.20
 - 22) AZ, CdT, LT, NZZ, TA, TG, 28.9.20; SGT, 29.9.20
 - 23) Milic et al. (2020). VOTO-Studie zur eidgenössischen Volksabstimmung vom 27. September 2020
 - 24) BO CN, 2019, p. 570; Rapport de la CSSS-CE, 16 mai 2019
 - 25) AB NR, 2021, S. 1657 f.
 - 26) Bericht WBK-SR vom 24.6.21
 - 27) AB SR, 2021, S. 888 f.
 - 28) Medienmitteilung WBK-NR vom 15.10.21
 - 29) AB NR, 2021, S. 2666 ff.
 - 30) Medienmitteilung SGK-SR vom 29.1.25
 - 31) Bericht SGK-SR vom 27.1.25
 - 32) Medienmitteilung SGK-SR vom 29.1.25